

Département du Var
 Arrondissement de Toulon
 Canton de La Seyne
 Commune de La Seyne



Procès-Verbal

de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un Maire et de Cinq Adjointe

Nombre de membres dont le
 Municipal doit être composé . . . 27
 Nombre de Conseillers en
 exercice . . . 24
 Nombre de Conseillers qui
 assistent à la séance . . . 24

Le samedi neuf cent quarante-sept,
 le vingt-cinq octobre à 2 heures du soir,
 les membres du Conseil Municipal de la commune de La Seyne
 proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 19
 octobre 1947 se sont réunis dans la Grande Salle de la Bourse des
 Travaux sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, con-
 formément aux articles 28 et 77 de la Loi du 5 avril 1884.

Etaient présents M. M. les Conseillers Municipaux.

No. No.	1	Merle Coussaint	No.	15	Peyre Etienne
	2	Emoge Georges	M ^{me}	16	Chenivresse Antoinette
	3	Mary Léon	No. No.	17	Peire Alexandre
	4	Reynaud Desire		18	Gastinel Marius
	5	Cresp François		19	Mattone Jacques
	6	Midon Henri	M ^{me}	20	Lattard Marie
	7	Frayse Pierre	No. No.	21	Saugier Celestin
	8	Charles Roger		22	Colomp Paul
	9	Guittat Gabriel		23	Canebier Felix
	10	Clement Louis		24	Pietrera Paul
	11	Pratali Paul	M ^{me}	25	Desire Marguerite
	12	Gerbaud Marius	No. No.	26	Castelli Paul
M ^{me}	13	Allegre Jeanne		27	Moussou Prosper
No.	14	Blanc Victor			

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur
 le Docteur Sauvet Jean, Maire, qui après l'appel nominal, a
 donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et
 a déclaré installer : M. M. - Merle Coussaint - Emoge Georges
 Mary Léon - Reynaud Desire - Cresp François - Midon Henri -
 Frayse Pierre - Charles Roger - Guittat Gabriel - Clement Louis -
 Pratali Paul - Gerbaud Marius - M^{me} Allegre Jeanne - Blanc
 Victor - Peyre Etienne - M^{me} Chenivresse Antoinette, M. M. Peire
 Alexandre - Gastinel Marius - Mattone Jacques - M^{me} Lattard Marie
 Saugier Celestin - Colomp Paul - Canebier Felix - Pietrera Paul - M^{me}
 Desire Marguerite, M. M. Castelli Paul - Moussou Prosper, dans leurs
 fonctions de Conseillers Municipaux.

Jean et
25 octobre 1944
M. de LORLON (V^e)

Monsieur Rimoge Georges, le plus âgé des membres
du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M^r Charles Roge.

Monsieur Rimoge prononce l'allocution suivante.

Mes chers collègues,
mes chers camarades,

Le bénéfice de l'âge me vaut l'honneur de prendre
la première réunion du Conseil Municipal et me procure l'agréable
mission de vous féliciter de votre élection.

La campagne électorale qui vient de se terminer a été
mouvementée, inégale et parfois violente. Mais c'est l'usage.
La température monte toujours chez les candidats pendant cette
période et occasionne parfois du délire.

Mais à présent la fièvre est tombée.

Après les joies ou les amertumes du scrutin, le calme est
revenu et nous devons, en démocrates que nous sommes, nous incliner
devant le verdict de nos concitoyens.

Il ne faut pas nous mettre au travail, notre tâche est
immense et ardue.

Notre cité a souffert dans ses biens et dans sa chair, elle
porte encore les traces de la guerre. Trop de nos concitoyennes, de
nos concitoyens sont morts, victimes des bombardements, d'autres ont
donné leur vie en combattant.

D'autres encore, héros de la résistance ont périés en
captivité ou fusillés. Rendons à leur mémoire un hommage res-
pectueux en attendant l'érection du monument qui consacra
leur sacrifice.

Mes chers collègues, mes chers camarades

Pour que notre tâche soit féconde, il ne faut pas oublier
nos querelles politiques, nous précisons du rôle que nous avons à
remplir : travailler pour le mieux-être de nos concitoyens et pour le
développement de la cité.

Pour cela il faudra que dans nos discussions, quand
nous ne serons pas du même avis, nous rappeller que nous sommes
des administrateurs animés de la volonté d'œuvrer pour l'intérêt
général.

Quasi j'ai l'espoir que vous reporterez dans vos débats
la courtoisie, la loyauté et le respect de la contradiction.

En faisant nous nous connaîtrons mieux les uns et les
autres, notre tâche sera plus facile et la plus réalisatrice.

avec du
octobre 1947



189

Je suis persuadé que les appels de votre doyen seront entendus, que de votre collaboration nous pourrions chacun de nous, défendre les intérêts qui nous sont confiés pour le plus grand bien de notre population et de notre ville.

Encore une fois, je vous adresse mes félicitations et vous comme au travail.

Election du Maire

1^{er} Tour de Scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 & 80 de la Loi du 5 Avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A déduire) bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	14

Ont obtenu	M. Merle Courant, quatorze voix	14
	M. Linoze Georges, huit voix	8
	M. Charles Roger, trois voix	3

Monsieur Merle Courant ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

M^r le Maire prend acte du message de félicitations que lui adresse M^r le Préfet du Var et l'en remercie, et donne lecture à l'Assemblée Communale du message préfectoral qui lui est destiné et dont la teneur suit :

Message de Monsieur le Préfet.

Du moment où vous prenez possession de vos fonctions, je tiens à vous apporter avec mes félicitations personnelles le salut paternel du Gouvernement de la République.

Appelés par la confiance de vos concitoyens à gérer le

Séance du 28 octobre 1947

patrimoine de vos aïeux, vous allez vous trouver aux prises avec mille difficultés qui feront de votre œuvre, un chemin malaisé et exigent de votre part beaucoup de ténacité et de dévouement.

Laissez-moi vous demander instamment d'oublier vos divergences politiques et vos querelles de personnes pour vous consacrer exclusivement à l'Administration de votre cité.

De mon côté, je vous assure de mon concours le plus entier et de mon désir de collaborer étroitement avec vous.

Mon rôle de tutelle ne revêtira jamais l'aspect d'une ingérence systématique dans la vie de votre Assemblée, et vous trouverez bien plus en moi un animateur et un auxiliaire qu'un censeur préoccupé de contrôler à posteriori votre activité.

Je tiendrai compte au maximum des réalités pratiques et des besoins réels de vos populations, mais je vous demande de votre côté de ne pas oublier que, gardien de la loi, je me dois de faire toujours prévaloir l'intérêt national sur les intérêts particuliers si légitimes soient-ils.

Interprètes de la volonté populaire, vous saurez aussi vous faire son guide éclairé et lui montrer le chemin du juste et du raisonnable.

Je tiens à vous rappeler enfin, que la Préfecture est un peu la maison de tous les élus du département, et que vous y recevrez en tous temps, le meilleur et le plus cordial des accueils.

Courez ensemble, travaillons d'un même cœur.

Il me tient qu'à nous, de rebâtir une cité plus heureuse et plus humaine, où nos fils recevront comme nous, l'héritage d'un grand passé et le legs d'un grand exemple.

signé: Y. Perony.

Election du 1^{er} Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes sous la Présidence de M^r Morle Coussault élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

1^{er} Tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
À déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants ne sont pas connus	9

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	18
Majorité absolue	14

Ont obtenu	{	M ^r Moray	Écore	quatorze	voté	14
		M ^r Charles	Roger	trois	voté	3
		M ^r Lemoine	Ch...	un	voté	1

Séance du
29 octobre 1947



Monsieur Mary Léon ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé Adjoint.

Election du 2^{ème} Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 2^{ème} Adjoint.

1^{er} Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		27
A déduire:	Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	8
	Reste pour le nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue		14
Ont obtenu	M ^r Frayssé Pierre quatorze voix	14
	M ^r Charles Roger trois voix	3
	M ^r Clément Louis une voix	1
	M ^r Limoge Georges une voix	1

Monsieur Frayssé Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint.

Election de deux Adjointes Supplémentaires

Conformément aux dispositions de la loi du 27 juillet 1923 modifiant les articles 73 et 74 de la loi du 5 avril 1884 et en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour ci annexée créant pour la durée de son mandat, deux postes supplémentaires d'adjoints, il a été procédé, dans les mêmes formes que ci-dessus à l'élection du troisième et quatrième adjoints.

Election du 3^{ème} Adjoint

1^{er} Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		27
A déduire:	Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	9
	Reste pour le nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue		14

29 séance
29 octobre 1911

Ont obtenu

M ^r Laugier Célestin	quatorze voix	14
M ^r Charles Roger	trois voix	3
M ^r Blau Victor	une voix	1
M ^r Limoge Georges	une voix	1

Monsieur Laugier Célestin ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint.

Election du 4^{ème} Adjoint

1^{er} Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître	9
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	14

Ont obtenu

M ^r Crespe François	quatorze voix	14
M ^r Reynaud Denise	une voix	1
M ^r Charles Roger	deux voix	2
M ^r Limoge Georges	une voix	1

Monsieur Crespe François ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint.

Conformément aux dispositions de l'article 75 de la Loi du 5 avril 1884, modifiée par le décret du 5 novembre 1910 (article 20) et en raison de son éloignement du Chef-lieu de la Commune, un poste d'Adjoint Spécial est créé par délibération de ce jour, pour l'agglomération de S^t Mandrier.

Il a été, en conséquence, procédé dans les mêmes formes que ci-dessus à l'élection de l'Adjoint Spécial de S^t Mandrier.

Election de l'Adjoint Spécial de S^t Mandrier

1^{er} Tour de Scrutin

Séance du
29 octobre 1947



Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans laquelle les votants se sont fait connaître	9
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	14
Ont obtenu :	
M ^r Guittat Gabriel, quatorze voix	14
M ^r Clément Louis, onze voix	11
M ^r Charles Roger, une voix	1

Monsieur Guittat Gabriel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint Spécial de Saint-Maudrie.

Observations et Réclamations

Néant.

Le Président a déclaré :

M^r. M^r Mary Lion
Frayse Pierre
Langier Célestin
Cresp François
Guittat Gabriel
installés en qualité d'Adjoints.

Le doyen d'âge du Conseil,

Frinoff

Le Maire,
T. H. 46

Le Secrétaire

R. L. 15.

Les Membres du Conseil Municipal.

M. D. Henni
G. Castell
Frinoff
M. D. Henni
Frinoff
Langier
Cresp
Guittat
Clément
Roger
Mary
Lion